



B-Docs

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe****\*24115363\***

B,

Dépôt / Filing

23 JUL 2024

au greffe du Tribunal de Commerce  
Greffier  
francophone de BruxellesN° d'entreprise : **0803 872 751**

Nom

(en entier) : **Hexa Build Fund 1**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société en commandite**Adresse complète du siège : **Drève des Libellules 5, 1170 Watermael-Boitsfort****Objet de l'acte : Modification des statuts**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du Gérant Statutaire de Hexa Build Fund 1 (le "Fonds") du 8 avril 2024

Les membres du conseil d'administration du Gérant Statutaire, conformément à l'article 11, §3 des statuts et à l'article 5:75, paragraphe 2 du Code des Sociétés et des Associations,

DECIDENT de modifier l'article 6 et l'article 8.2.1 des statuts du Fonds et de les remplacer par le texte suivant, afin de mettre les statuts en concordance avec l'émission de nouvelles parts dans le Fonds :

**Article 6 : Apports**

Des apports ont été effectués dans la Société pour un montant total de 15.080.000 euros (quinze millions quatre-vingt mille euros). En contrepartie de ces apports, 15.080 (quinze mille quatre-vingt) parts sans valeur nominale ont été émises. La somme de ces apports est qualifiée de « capital » dans les présents statuts.

**Article 8 : Parts****Article 8.2. Classe de Parts**

8.2.1. Lors de la constitution de la Société, les parts ont été divisées en quatre (4) classes, à savoir les parts de Classe A, les parts de Classe B, les parts de Classe C et les parts de Classe D:

(i) Il existe 14.080 parts de Classe A.

(ii) Il existe 850 parts de Classe B.

(iii) Il existe 125 parts de Classe C.

(iv) Il existe 25 parts de Classe D.

Les Parts de Classe D ne peuvent être détenues que par le Gérant Statutaire.

DECIDENT de coordonner les statuts du Fonds, dont une copie restera jointe au présent procès-verbal en Annexe 3.

DECIDENT d'accorder une procuration à l'agent de dépôt Carmen Theunis et à chaque employé de B-Docs BV, dont le siège est situé W. de Zwijgerstraat 27, 1000 Bruxelles, ainsi qu'à Filip Lecoutre, Pauline Kustermans, Victoria Liégeois, Jeroen De Braekeleer et tout autre avocat de Linklaters LLP, dont les bureaux sont établis rue Brederode 13, 1000 Bruxelles, avec pouvoir d'agir seul ou d'agir conjointement et de se substituer, pour représenter le Fonds pour les formalités administratives vis-à-vis de la Banque-Carrefour des Entreprises et du greffe du tribunal de l'entreprise et toutes autres formalités administratives qui se rapportent aux résolutions ci-dessus.

Pour extrait analytique,

Jeroen De Braekeleer  
Mandataire

Déposés en même temps:

- Les statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).